

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE156316001

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283- 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 20 août 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 20 août 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE156316001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283-3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE156316001

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283-3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 29 juillet 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1156316001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Le 6 août 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE156316001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise à obtenir des services professionnels en ingénierie afin d'assister le SGPVMR à assurer la consolidation et la mise à niveau du parc immobilier, des installations extérieures et des aménagements, des parcs-nature et des grands parcs, sous la responsabilité du Service en améliorant leurs caractéristiques fonctionnelles :

- assurer la mise aux normes des bâtiments et des aménagements en lien avec leur usage actuel et futur;
- relever le caractère identitaire;
- favoriser des interventions durables, un entretien et une gestion efficiente;

- améliorer la fonctionnalité des lieux en développant l'actif en fonction des usages offerts et en développement;
- sauvegarder et consolider le patrimoine architectural et environnemental.

Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence du génie civil, du génie de structure, du génie hydrologique, du génie électrique, du génie forestier, du génie mécanique, d'une équipe d'arpentage ainsi que d'un architecte spécialisé en patrimoine. Des spécialistes font également partie de l'équipe, en maçonnerie traditionnelle, en stabilisation de berges, en télécommunication, ainsi qu'en sécurité et protection incendie. Les travaux compris dans le présent contrat seront réalisés par le biais de mandats, chacun possédant des limites, des tâches et des livrables spécifiques.

La mission actuelle des parcs-nature est principalement de conserver l'intégrité écologique de leurs milieux naturels tout en permettant aux citoyens de les découvrir et d'en bénéficier à des fins récréatives et d'éducation à l'environnement. À l'échelle du territoire de la Ville de Montréal, les parcs-nature constituent un réseau d'habitats permettant le maintien d'une diversité végétale et animale, de même qu'une mosaïque d'écosystèmes. Leur protection et leur conservation jouent un rôle important dans la préservation et le maintien de la biodiversité de la région de Montréal. Les parcs-nature ont été ouverts au public graduellement depuis plus de 25 ans.

On y compte aujourd'hui 62 bâtiments dédiés à l'accueil, à l'éducation relative à l'environnement et à la restauration. L'ensemble des bâtiments et installations se trouvant ainsi dans les parcs-nature est sous la responsabilité du SGPVMR qui en assure la gestion, le développement et l'entretien. Ce parc immobilier est des plus variés passant du bâtiment d'accueil au manoir patrimonial, du pavillon de plage au bâtiment de ferme et allant jusqu'au parc agricole. Plusieurs d'entre eux ont un statut patrimonial ou un potentiel de protection. Les faibles taux d'investissement des dernières années ont créé de grandes lacunes en termes de maintien de l'actif et une croissance exponentielle du niveau de désuétude.

Plusieurs des projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau, et ce principalement au niveau des actifs bâtis des parcs-nature, seront développés à l'interne par le personnel du SGPVMR et nécessiteront des expertises spécifiques sur divers aspects de génie pour assurer leur mise en œuvre et leur bon développement. Le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés pour la réalisation de ces projets.

Pour pallier cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services d'une firme sélectionnée sur la base de son offre de services et de son enveloppe de prix. Cette firme aura, selon les besoins et sur demande du SGPVMR, à réaliser différents mandats de génie conseil. L'ensemble des mandats ne pourra excéder l'enveloppe maximale autorisée. La firme pourra ainsi se mobiliser aussi rapidement que nécessaire pour effectuer les travaux requis dans le cadre de projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau.

Il n'existe présentement pas d'entente-cadre en service de génie conseil. Une entente-cadre avec un consultant unique est requise en raison des particularités des besoins et pour s'assurer de l'uniformité des documents et des approches préconisées.

L'appel d'offres public, publié dans le journal La Presse, sur le site internet de la Ville et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 16 mars 2015 pour se terminer le 8 avril 2015. La publication a été de 24 jours. Deux addendas ont été émis durant le processus.

Onze entreprises ont pris le cahier des charges et trois ont déposé une soumission. Il y a un écart de 35 % favorable à la Ville entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Tout en reconnaissant la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier, les membres de la Commission ont longuement discuté des vertus des ententes-cadres pour ce type de services professionnels. Les membres conviennent que cette approche a l'avantage d'éviter la multiplication des petits contrats octroyés de gré à gré et d'offrir une plus grande souplesse en permettant de faire appel, au besoin, aux services de l'adjudicataire pour divers projets ponctuels. En contrepartie, il peut être difficile pour des élus d'octroyer un contrat sans connaître de façon un peu plus précise à quels projets les sommes seront affectées.

Les membres sont d'avis que, dans de tels dossiers, il conviendrait d'identifier la liste des projets potentiels qui seraient réalisés dans l'entente-cadre avec une évaluation des échéanciers et de la durée probable de l'entente-cadre.

De même, il serait pertinent que l'administration s'assure d'un suivi de l'évolution des ententes-cadres. Les membres de la Commission sont d'avis qu'ils pourraient jouer un rôle à cet égard.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE156316001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandations visant l'amélioration des processus

Considérant que les ententes-cadres, comme c'est le cas du présent dossier, manquent souvent de précision quant à la nature des projets et aux priorités accordées,

R-1

Que, dans les dossiers décisionnels relatifs aux ententes-cadres, soient toujours inclus les renseignements suivants : une liste des projets qui pourraient être réalisés, les échéanciers probables de réalisation de ces projets et une évaluation de la durée probable de l'entente-cadre.

Considérant la recommandation R-14 du Bilan de la troisième année d'activité de la Commission portant sur le portrait global de la gestion des ententes-cadres et la réponse du comité exécutif à cette recommandation;

Considérant l'intérêt de la Commission pour les ententes-cadres de tous les services municipaux;

R-2

Que la Commission permanente sur l'examen des contrats soit mandatée pour recevoir un suivi de la gestion de l'entente-cadre avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal.